

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 15 janvier 2013, à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2012-0095 29, rue Gurnham, lot 3 247 849 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation d'un garage détaché existant à 0,78 mètre de la ligne arrière de lot et à 0,84 mètre de la ligne latérale gauche (sud), alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une distance de 0,9 mètre des lignes de lot.

DM2012-0097 75 et 79, rue de la Passerelle, lots 167-125 et 167-126 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée.

Autoriser l'implantation de deux (2) habitations bifamiliales isolées avec une marge avant maximale de 11 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres et une marge avant maximale de 7,5 mètres dans la zone H-822.

DM2012-0098 1645, boulevard Sainte-Marie, lot 4 517 544 (futur lot 5 197 066) du cadastre du Québec.

Autoriser la création d'un lot avec une largeur de 6,10 mètres en front du boulevard, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une largeur minimale de 45 mètres dans la zone A-926.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 19 décembre 2012.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe